Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?

L’apprentissage anticipé de la conduite (AAC), plus connu sous le nom de conduite accompagnée, est un des modes d’apprentissage accessible aux personnes préparant l’examen du permis de conduire B dès 15 ans. La conduite accompagnée vous permet de pratiquer la conduite sous la supervision d’un accompagnateur de votre choix.

L’apprentissage anticipé à la conduite est très apprécié des jeunes conducteurs, il présente de nombreux avantages.

Roulez en toute sérénité avec la conduite accompagnée

* Acquisition d’une plus grande expérience de la conduite à moindre coût pour compléter votre formation initiale : de nombreux élèves d’auto-école affirment ressentir un manque de pratique au moment du passage du permis B. La conduite accompagnée vous assure de prendre le volant avec plus de confiance ;
* 75% de réussite en moyenne contre 57% en apprentissage classique : encore une fois, le but de la conduite accompagnée est de vous mettre en confiance et de vous apporter l’expérience pratique, nécessaire au bon déroulement de votre examen.

Obtenez votre permis plus rapidement

* Passage de l’examen du permis dès 17 ans pour conduire en autonomie dès 18 ans ;
* 26 heures de conduite nécessaires en moyenne contre 35 heures en apprentissage classique ;
* Réduction de la période probatoire du permis de conduire de 3 à 2 ans : si vous comptez utiliser votre voiture fréquemment dès l’obtention de votre permis de conduire, réduire la période probatoire peut devenir un argument de taille.

Réduisez les risques (et leurs coûts)

* Réduction de la prime d’assurance chez de nombreux assureurs : les tarifs de votre assurance auto peuvent être divisés par deux grâce à la conduite accompagnée (cela dépend de votre assureur évidemment) ;
* Diminution du risque routier constaté pour les enfants des familles ayant choisi cette formule (statistiques MACIF).